



## **FICHE D'AIDE AU CALCUL**

## FICHE D'AIDE AU CALCUL DE LA TAXE ANNUELLE INCITATIVE RELATIVE À L'ACQUISITION DE VÉHICULES LÉGERS À FAIBLES ÉMISSIONS

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2025

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2025

N°2854-FC-SD  
@internet-DGFiP  
Décembre 2025

cerfa

N° 17576\*01

**Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration de la taxe annuelle incitative relative à l'acquisition de véhicules légers à faibles émissions doit être effectuée sur les formulaires de TVA (3310A ou CA12).**

## **FICHE D'AIDE AU CALCUL**



## FICHE D'AIDE AU CALCUL DE LA TAXE ANNUELLE INCITATIVE RELATIVE À L'ACQUISITION DE VÉHICULES LÉGERS À FAIBLES ÉMISSIONS

**Pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2025**

(peut servir d'état récapitulatif à tenir à disposition de l'administration)

**Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration de la taxe annuelle incitative relative à l'acquisition de véhicules légers à faibles émissions doit être effectuée sur les formulaires de TVA (3310A ou CA12).**